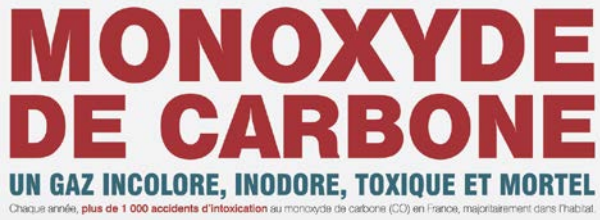
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

le 12 Janvier 2017

Nouvelle baisse des températures annoncée, attention aux intoxications au monoxyde de carbone !



Les intoxications accidentelles par le monoxyde de carbone (CO) concernent chaque année environ 1 000 foyers et plus de 3 000 personnes, et une centaine de décès en France. Le nombre d'intoxications est plus élevé en période de froid intense.

Météo France annonce une nouvelle baisse des températures à partir de vendredi 13 janvier 2017 sur notre région.
Dans ce cadre, L'Agence Régionale de Santé et les Services Départementaux Incendie et Secours appellent à la plus grande vigilance et rappellent aux normands les principaux gestes de prévention pour éviter les intoxications qui peuvent avoir de graves conséquences.

Un gaz incolore, inodore, toxique et mortel

Le monoxyde de carbone est un gaz indétectable par nos sens car il est inodore, incolore et non irritant. Les principales sources d'intoxication identifiées sont des chaudières au gaz ou au fioul, auxquelles s'ajoutent des facteurs favorisants tels qu'une mauvaise aération (entrée ou sortie d'air absente ou obstruée, ou obturée), un défaut de l'appareil, un défaut d'entretien de l'installation, ou un défaut d'évacuation des gaz brulés. Dans certains cas, des intoxications ont été observées du fait d'une mauvaise utilisation d'appareils non raccordés à un conduit d'évacuation des gaz de combustion (groupes électrogènes…).

Les principaux gestes de prévention en période de froid

- aérer régulièrement le logement même lorsqu'il fait froid, et ne jamais obstruer les entrées et sorties d'air (grille d'aération dans la cuisine, la salle d'eau, la chaufferie),

- les chauffages d'appoint, même munis de dispositifs de sécurité, **ne doivent pas être utilisés en continu**. Les consignes d'utilisation, fournies par le fabriquant, doivent être respectées. L'appareil doit être situé dans une pièce correctement ventilée,

- en cas de coupure d'électricité et d'utilisation de groupes électrogènes, ces derniers ne doivent **jamais** être placés dans un lieu fermé (maison, cave, garage, grenier…), mais à l'extérieur des bâtiments et éloignés des prises d'air.

- Faire intervenir un professionnel qualifié si l'installation de chauffage (chaudières, poêles et inserts) ou le chauffe-eau n'a pas été contrôlé et entretenu avant l'hiver,

- Faire intervenir un professionnel si le ramonage des conduits de fumée par action mécanique n'a pas été réalisé avant l'hiver.

Les premiers signes d'intoxication

Les premiers signes d'intoxication sont d**es maux de tête, nausées, malaises ou vomissements** : il faut alors **aérer immédiatement le logement, arrêter si possible les appareils à combustion, évacuer au plus vite les locaux et appeler les secours (112, 18 ou 15)**.

Pour plus d'information, consultez les sites

Sources	Liens
Ministère de la santé	www.sante.gouv.fr/les-intoxications-au-monoxyde-de-carbone
ARS de Normandie	http://www.ars.normandie.sante.fr/Monoxyde-de-carbone.193211.0.html
InVS /Santé publique France	http://www.invs.sante.fr/Dossiers-thematiques/Environnement-et-sante/Intoxications-au-monoxyde-de-carbone

Contact presse ARS Normandie
Hélène Landeau, T. 02 31 70 97 62
Sandrine Gautier T. 02 32 18 31 61 Port. 06 47 07 32 17
ars-normandie-communication@ars.sante.fr